

UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	13
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « Global Environmental Opportunities, compartiment de la Sicav Pictet ».....	16
Rapport certifié du commissaire aux comptes	21
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0013446838

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities, compartiment de la Sicav Pictet. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Pictet - Global Environmental Opportunities, c'est-à-dire qu'il « [une stratégie de croissance du capital, en investissant principalement dans des actions, ou dans toute autre valeur mobilière liée et/ou assimilée aux Actions \(y compris les produits structurés tels que décrits ci-après\), émises par des sociétés à travers le monde \(y compris les pays émergents\).](#) »

La performance du fonds nourricier sera inférieure à celle du maître en raison des frais de gestion propres au fonds nourricier.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI ACWI (EUR), (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Cet indice est administré par MSCI limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities, compartiment de la Sicav Pictet et dont la stratégie d'investissement est décrite ci-dessous. A titre accessoire, en liquidités.

Le Compartiment applique une stratégie de croissance du capital, en investissant principalement dans des actions, ou dans toute autre valeur mobilière liée et/ou assimilée aux Actions (y compris les produits structurés tels que décrits ci-après), émises par des sociétés à travers le monde (y compris les pays émergents).

Ce Compartiment applique aussi une stratégie responsable qui vise à avoir un impact environnemental positif, en investissant principalement dans des entreprises qui ont une empreinte environnementale faible et qui contribuent à la résolution des défis environnementaux mondiaux en fournissant des produits et services dans la chaîne de valeur environnementale. Ces produits et services sont nécessaires pour soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone, un modèle d'économie circulaire, pour surveiller et prévenir la pollution ou, par exemple, pour protéger des ressources limitées telles que l'eau.

Le Compartiment investit principalement dans des entreprises dont une part significative des activités (telle que mesurée par le chiffre d'affaires, la valeur d'entreprise, l'excédent brut d'exploitation ou des métriques similaires) est liée, sans s'y limiter, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, au contrôle de la pollution, à l'approvisionnement en eau et aux technologies de l'eau, à la gestion et au recyclage des déchets, à l'agriculture et la sylviculture durables ou à l'économie dématérialisée."

Le processus d'investissement intègre des critères ESG sur la base de recherches propriétaires et de recherches de tiers afin d'évaluer les risques et opportunités d'investissement. La proportion du portefeuille du Compartiment qui fait l'objet d'une analyse ESG représente au moins 90% des actifs nets ou du nombre d'émetteurs.

Lors de la sélection des investissements du Compartiment, il est tenu compte des caractéristiques ESG des émetteurs pour augmenter ou réduire la pondération cible. Il est attendu que les caractéristiques ESG du Compartiment en résultant seront supérieures à l'indice de référence après avoir retiré les 20% d'émetteurs ayant les caractéristiques ESG les plus faibles.

Cette stratégie applique une politique d'exclusion supplémentaire à l'égard d'investissements directs jugés incompatibles avec l'approche de Pictet Asset Management en matière d'investissement responsable. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'investissement responsable sur <https://www.am.pictet/en/globalwebsite/global-articles/company/responsible-investment>

Bien que le Compartiment vise à obtenir un impact environnemental positif, sa politique d'investissement ne cible pas spécifiquement les investissements ayant des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique tels que définis par les critères d'examen technique du Règlement sur la Taxonomie.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment.

➤ Risque lié à la garantie

Risque de perte causé par un recouvrement partiel ou différé, ainsi que perte de droits sur des actifs nantis sous forme de garantie. La garantie peut prendre la forme d'actifs ou de dépôts de

marge initiale avec une contrepartie. Ces dépôts ou actifs ne peuvent pas être séparés des propres actifs de la contrepartie et, puisqu'ils peuvent être librement échangés et remplacés, le compartiment a le droit de restituer des actifs équivalents (plutôt que les actifs de marge originaux déposés auprès de la contrepartie). Ces dépôts ou actifs peuvent excéder la valeur des obligations du compartiment concerné vis-à-vis de la contrepartie si celle-ci nécessite une marge ou une garantie plus élevée. En outre, comme les conditions d'un produit dérivé ne peuvent prévoir qu'une des contreparties fournies se des garanties à l'autre pour couvrir le risque de marge découlant de l'IFD que si un montant minimal de transfert est atteint, le compartiment peut avoir une exposition au risque non garanti à une contrepartie en lien avec un produit dérivé à hauteur de ce montant minimal de transfert. Lorsqu'un compartiment reçoit une garantie, les investisseurs doivent notamment savoir que (A) en cas de défaillance de la contrepartie auprès de laquelle les liquidités du compartiment ont été placées, le rendement de la garantie reçue pour ra être inférieur à celui des liquidités placées ailleurs, que ce soit en raison d'une valorisation inexacte de la garantie, de mouvements de marché défavorables, d'une dégradation de la notation de crédit des émetteurs de la garantie ou de l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée et (B) (i) le blocage de liquidités dans le cadre de transactions d'un volume ou d'une durée excessif, (ii) les retards dans la récupération des liquidités placées ou (iii) les difficultés à réaliser la garantie peuvent restreindre la capacité du compartiment à répondre aux demandes de rachat, d'achat de titres ou, plus généralement, de réinvestissement. Le réinvestissement de garanties en espèces est susceptible (i) de créer un effet de levier, assorti des risques y afférents et de risques de pertes et de volatilité, (ii) d'introduire des expositions au marché non conformes aux objectifs du compartiment ou (iii) de générer un rendement inférieur au montant de la garantie devant être restitué. En règle générale, le réinvestissement de garanties en espèces présente les mêmes risques qu'un investissement classique. Dans tous les cas, lorsque les compartiments rencontrent des retards ou des difficultés à récupérer les actifs ou garanties en espèces déposés auprès de contreparties ou à réaliser les garanties reçues de contreparties, il peut leur être difficile d'honorer les demandes d'achat ou de rachat ou leurs obligations de livraison ou d'achat aux termes d'autres contrats. Lorsqu'un compartiment reçoit une garantie, les risques opérationnels, juridique et de conservation mentionnés ci-après s'appliquent également.

➤ **Risque de change**

Risque qui découle des fluctuations potentielles des taux de change. Il s'agit du risque relatif à la détention d'actifs libellés dans des devises différentes de la devise de base d'un compartiment. Ce risque peut évoluer en fonction des variations des taux de change entre la devise de base et les autres devises ou des évolutions réglementaires liées au contrôle des changes. Il faut dès lors s'attendre à ce que les risques de change ne puissent pas toujours être couverts et la volatilité des taux de change auxquels le compartiment est exposé peut affecter la valeur nette d'inventaire du compartiment.

➤ **Risque lié aux actions**

Risque dû à la volatilité et aux variations potentielles des cours des actions. Les détenteurs d'actions font souvent face à plus de risques que d'autres créanciers dans la structure du capital d'une entité. Le risque lié aux actions inclut, entre autres risques, la possibilité de perte de capital et la suspension de revenus (dividendes) pour les actions qui versent des dividendes. Le risque d'introduction en Bourse s'applique également lorsque les sociétés sont cotées en Bourse pour la première fois. Les titres nouvellement introduits en Bourse ne disposent pas d'historique de négociation et les informations disponibles sur la société peuvent être limitées. Ainsi, le cours des titres vendus dans le cadre d'une introduction en Bourse peut être extrêmement volatil. En outre, le Fonds est susceptible de ne pas recevoir le montant souscrit prévu, ce qui peut affecter sa performance. Ces investissements peuvent engendrer des frais de transaction importants.

➤ **Risque de volatilité**

Risque d'incertitude lié aux variations de prix. Généralement, plus la volatilité d'un actif ou d'un instrument est élevée, plus le risque l'est aussi. Les prix des valeurs mobilières dans lesquels les compartiments investissent peuvent fortement varier au cours de périodes à court terme.

➤ **Risque inhérent aux marchés émergents**

Les marchés émergents sont souvent moins réglementés et moins transparents que les marchés développés. Ils sont souvent caractérisés par des systèmes médiocres de gouvernance d'entreprise, des distributions anormales de rendements et une exposition plus élevée aux manipulations de marché. Les investisseurs doivent être conscients que la situation politique et économique de certains pays émergents peut exposer les investissements à des risques supérieurs à ceux des marchés développés. De ce fait, les informations comptables et financières sur les sociétés dans lesquelles les compartiments investissent risquent d'être plus sommaires et moins fiables. Le risque de fraude est habituellement plus élevé dans les pays émergents que dans les pays développés. Les sociétés dans lesquelles des fraudes sont découvertes peuvent subir de fortes variations des cours et/ou une suspension de la cote. Le risque que les réviseurs d'entreprises ne parviennent pas à identifier les erreurs ou fraudes comptables est généralement plus élevé dans les pays émergents que dans les pays développés. L'environnement juridique et les lois qui régissent la propriété des valeurs mobilières dans les pays émergents peuvent manquer de précision et ne pas fournir le même niveau de garantie que les lois des pays développés. Des cas de titres falsifiés ou frauduleux ont déjà été révélés par le passé. Les risques inhérents aux marchés émergents incluent divers risques définis tout au long de ce chapitre, comme le risque de restriction sur le rapatriement de capitaux, de contrepartie, de change, de taux d'intérêt, de crédit, lié aux actions, de liquidité, politique, de fraude, d'audit, de volatilité, d'illiquidité et de restriction sur les investissements étrangers, entre autres. Le choix des fournisseurs dans certains pays peut être très limité et même les prestataires les plus qualifiés peuvent ne pas offrir des garanties comparables à celles proposées par les établissements financiers et sociétés de courtage qui opèrent dans les pays développés.

➤ **Risque lié au statut QFII**

Les investissements en République populaire de Chine (« RPC ») peuvent être effectués via un régime QFII (« Qualified Foreign Institutional Investor »). Ce programme permet des flux de capitaux de/vers la RPC dans les limites des quotas alloués aux Investisseurs institutionnels. Dans certains cas, il est possible que le compartiment ne soit pas en mesure de rapatrier immédiatement le produit de la vente d'Actions A chinoises du fait de restrictions sur le rapatriement d'actifs imposées par les autorités locales. De telles restrictions peuvent pénaliser la stratégie du compartiment et avoir un impact sur sa performance. Le statut de QF II est soumis à l'approbation de la CSRC et le quota d'investissement à celle de la SAFE (« State Administration of Foreign Exchange »). Ce quota sera alloué au Gestionnaire d'investissement (c.-à-d. PICTET AM Ltd), qui aura le droit d'y avoir recours pour plusieurs objectifs. Les transactions sont conclues en USD, en produits libellés en renminbi (RMB) admissibles approuvés par la CSRC. La CSRC et la SAFE peuvent à tout moment modifier les conditions générales du programme. Les variations des volumes de quotas ou l'éligibilité des Actions A chinoises peuvent pénaliser les stratégies d'investissement des compartiments concernés.

➤ **Risque lié au statut RQFII**

Les investissements en République populaire de Chine (« RPC ») peuvent être effectués via un régime RQFII (« Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor »). Ce programme permet des flux de capitaux de/vers la Chine dans les limites des quotas régionaux alloués aux régions étrangères. Le statut de RQFII est soumis à l'approbation de la CSRC et le quota d'investissement à celle de la SAFE. Le Gestionnaire d'investissement (c.-à-d. PICTET AM Ltd) aura le droit d'utiliser ce quota pour de multiples fonds et compartiments. Les transactions sont conclues en RMB, en produits libellés en RMB éligibles approuvés par la CSRC. La CSRC et la SAFE peuvent à tout moment modifier les conditions générales du programme. Veuillez consulter les sites Internet et

<http://www.safe.gov.cn> pour de plus amples informations. Les variations des volumes de quotas ou l'éligibilité des Actions A chinoises peuvent pénaliser la stratégie d'investissement des compartiments concernés.

➤ **Risque inhérent à Stock Connect**

Certains compartiments peuvent investir dans et avoir un accès direct à certaines Actions A chinoises éligibles par le biais des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect (collectivement « Stock Connect »). Shanghai-Hong Kong Stock Connect est un programme pour la négociation et la compensation de titres développé par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), Shanghai Stock Exchange (« SSE ») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »). Shenzhen-Hong Kong Stock Connect est un programme pour la négociation et la compensation de titres développé par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), Shenzhen Stock Exchange (« SZSE ») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »). L'objectif de Stock Connect est de permettre un accès mutuel à la Bourse entre la RPC et Hong Kong.

Stock Connect comprend un Northbound Trading Link (pour l'investissement en Actions A chinoises) par le biais duquel certains compartiments peuvent être en mesure de placer des ordres de négociation d'actions éligibles cotées sur SSE et SZSE. Dans le cadre de Stock Connect, les investisseurs étrangers (y compris les compartiments) peuvent être autorisés, dans le respect des règles et règlements émis/amendés ponctuellement, à négocier certaines Actions A chinoises cotées sur SSE (« Titres SSE ») et sur SZSE (« Titres SZSE ») par le biais du Northbound Trading Link. La liste des titres éligibles peut être modifiée ponctuellement sous réserve de révision et d'approbation par les autorités de la RPC. Outre les risques associés aux investissements sur le marché chinois et les risques relatifs aux investissements en R M B , les investissements par le biais de Stock Connect sont sensibles à d'autres risques : restrictions sur les investissements étrangers, risque de négociation, risque opérationnel, restrictions sur la vente imposées par la supervision à l'entrée , rappel de titres éligibles , risque de règlement, risque de dépôt, accords de mandataires pour la détention d'Actions A chinoises , risques réglementaires et fiscaux.

— **Différences de jours de négociation.**

Stock Connect ne fonctionne que les jours où les Bourses à Hong Kong et en RPC sont ouvertes à la négociation et que les banques sur ces deux marchés sont ouvertes les jours de règlement correspondants. Il est donc possible qu'à certaines occasions, bien que le jour en cours soit un jour de négociation normal en RPC, les investisseurs de Hong Kong (comme les compartiments) ne puissent pas conclure de négociations sur des Actions A chinoises. Les compartiments peuvent être soumis à un risque de fluctuations des prix des Actions A chinoises au moment où Stock Connect ne peut pas négocier en conséquence.

— **Restrictions sur la vente imposées par la supervision à l'entrée.**

Selon les réglementations de la RPC, avant qu'un investisseur ne vende une action, il doit y avoir un nombre suffisant d'actions sur le compte. Dans le cas contraire, SSE ou SZSE rejettera l'ordre de vente concerné. SEHK réalisera une vérification en amont de l'opération sur les ordres de vente des Actions A chinoises de ses participants (c.-à-d. les courtiers) pour garantir qu'il n'y ait pas de survente.

— **Risques de règlement, de compensation et de garde.**

Les Actions A chinoises négociées par le biais de Stock Connect sont émises sous une forme dématérialisée, de telle sorte que les investisseurs, comme les compartiments concernés, ne détiennent pas d'Actions A chinoises physiques. Les investisseurs étrangers et de Hong Kong, comme les compartiments, qui ont acquis les Titres SSE et SZSE par le biais du Northbound Trading Link doivent conserver leurs Titres SSE et SZSE sur des comptes-titres auprès de leurs courtiers ou dépositaires via le Système de règlement et de compensation central opéré par HKSCC pour la notations financière), la valeur des obligations peut baisser. Le risque de crédit est le risque de défaillance de l'emprunteur. En conséquence, l'OPCVM est soumis au risque de défaut de paiement sur ses titres par certains émetteurs.

➤ **Risque de taux de change chinois**

Le renminbi peut s'échanger à l'intérieur des frontières nationales (en CNY en Chine continentale) et à l'extérieur (en CNH hors de Chine continentale, principalement à Hong Kong). Le renminbi onshore (CNY) n'est pas une devise libre. Il est contrôlé par les autorités de la RPC. Le renminbi chinois s'échange à la fois directement en Chine (code CNY) et à l'extérieur du pays, essentiellement à Hong Kong (code CNH). Il s'agit de la même devise. Le renminbi onshore (CNY), qui est échangé directement en Chine, n'est pas librement convertible et est soumis à des contrôles des changes et à certaines exigences du gouvernement chinois. Le renminbi offshore (CNH), qui est échangé hors de Chine, est librement flottant et soumis à l'impact de la demande privée sur la devise. Il se peut que les taux de change négociés entre une devise et le CNY ou le CNH ou encore lors de transactions sur des contrats à terme non livrables soient différents. Par conséquent, le Compartiment peut être exposé à des risques de change plus importants. Les restrictions sur les opérations en CNY peuvent limiter les couvertures de change ou leur efficacité.

➤ **Risque de prêt de titres**

Risque de perte si l'emprunteur (c.-à-d. la contrepartie) de titres prêtés par le Fonds/Compartiment fait défaut. Il existe un risque de retard dans le recouvrement des fonds (pouvant limiter la capacité du Fonds/Compartiment à honorer ses engagements) ou un risque de perte de droits sur la garantie détenue. Ce risque est toutefois atténué par l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur effectuée par le Groupe Pictet. Les contrats de prêt de titres sont également soumis au risque de conflit d'intérêts entre le Fonds et une autre entité du Groupe Pictet, y compris l'Agent qui fournit des services en rapport avec les contrats de prêt de titres.

➤ **Risque de prise et de mise en pension**

Les risques associés aux opérations de mise et de prise en pension surviennent si la contrepartie à la transaction fait défaut ou faillite et que le compartiment subit des pertes ou des retards dans le recouvrement de ses investissements. Bien que les opérations de mise en pension soient par nature intégralement garanties, le compartiment peut enregistrer une perte si la valeur des titres vendus a augmenté par rapport à la valeur de la trésorerie ou de la marge détenue par le compartiment. Lors d'une opération de prise en pension, le compartiment peut subir une perte si la valeur des titres achetés a baissé par rapport à la valeur de la trésorerie ou de la marge détenue par le compartiment.

➤ **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Les instruments dérivés sont des contrats dont le prix ou la valeur dépend de la valeur d'un(e) ou plusieurs donnée(s) ou actif(s) sous-jacent(es), tel que défini dans les contrats sur mesure ou standardisés. Ces actifs ou données peuvent inclure, sans s'y limiter, des titres, des indices, les prix des matières premières et des produits à revenu fixe, les taux de change d'une paire de devises, les taux d'intérêt, les conditions climatiques et, le cas échéant, la volatilité ou la qualité de crédit en lien avec ces actifs ou données. Les instruments dérivés peuvent être très complexes par nature et soumis au risque de valorisation. Les instruments dérivés peuvent être négociés en Bourse ou sur un marché de gré à gré. En fonction de la nature des instruments, le risque de contrepartie peut être supporté par l'une ou les deux parties engagées dans un contrat de gré à gré. Il est possible qu'une contrepartie ne soit pas en mesure ou ne souhaite pas dénouer une position sur un instrument dérivé et cette incapacité peut provoquer une surexposition des compartiments concernés à une contrepartie, entre autres. Les instruments dérivés peuvent présenter un fort effet de levier et parfois un risque économique supérieur à la moyenne en raison de la volatilité de certains instruments comme les warrants. L'utilisation d'instruments dérivés entraîne certains risques susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur la performance des compartiments. Bien que les compartiments prévoient que les rendements d'un titre synthétique reflètent généralement ceux de l'investissement qui lui est lié, en raison des conditions du titre synthétique et de l'hypothèse du risque de crédit de la contrepartie concernée, un titre synthétique peut avoir un rendement attendu différent et une probabilité de défaillance différente (et potentiellement supérieure), des caractéristiques de pertes attendues en cas de défaillance

différentes (et potentiellement supérieures) et un niveau de recouvrement en cas de défaillance différent (et potentiellement inférieur). En cas de défaillance sur un investissement lié, dans certaines situations ou en cas de défaillance ou d'autres actions d'un émetteur d'un investissement lié, les conditions du titre synthétique concerné peuvent autoriser ou obliger la contrepartie à satisfaire à ses obligations relatives au titre synthétique en fournissant aux compartiments l'investissement ou un montant équivalent à la valeur de marché en vigueur de l'investissement. Par ailleurs, à l'échéance ou en cas de défaillance, d'accélération ou de toute autre conclusion (y compris une option d'achat ou de vente) du titre synthétique, les conditions du titre synthétique peuvent autoriser ou obliger la contrepartie à satisfaire à ses obligations relatives au titre synthétique en fournissant aux compartiments des titres différents de l'investissement lié ou un montant différent de la valeur de marché en vigueur de l'investissement. Outre les risques de crédit associés à la détention d'investissements, dans le cas de certains titres synthétiques, les compartiments seront en général uniquement liés au niveau contractuel à la contrepartie concernée et non à l'émetteur sous-jacent de l'investissement. Le compartiment n'aura généralement pas le droit de forcer directement l'émetteur à respecter les conditions de l'investissement, ou tout autre droit de compensation à l'encontre de l'émetteur, ou tout droit de vote lié à l'investissement. Les principaux types d'instruments financiers dérivés regroupent, sans s'y limiter, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les options, dont les sous jacents peuvent être des actions, des taux d'intérêt, des titres de crédit, des taux de change ou des matières premières. Figurent notamment parmi les dérivés les swaps de rendement total, les swaps de défaillance de crédit, les swaptions, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de variance, les swaps de volatilité, les options sur actions, les options sur obligations et les options sur devises.

➤ **Risque lié aux titres de financement structuré**

Les titres de financement structuré (« structured finance securities ») incluent, sans limitation, les titres adossés à des actifs (« asset-backed securities »), les billets de trésorerie adossés à des actifs (« asset-backed commercial papers »), les « credit-linked notes » et les « portfolio credit-linked notes ». Les titres de financement structuré peuvent parfois comporter des dérivés. Ils peuvent présenter divers degrés de risque en fonction des caractéristiques du titre et du risque de l'actif sous-jacent ou de la masse d'actifs. Par rapport à l'actif ou la masse d'actifs sous-jacents (e), les titres de financement structuré peuvent comporter des risques supérieurs de liquidité, de crédit et de marché.

➤ **Risque en matière de durabilité**

Risques découlant de tout événement ou condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement.

L'ensemble des risques de durabilité ci-dessous sont pertinents pour toutes les stratégies d'investissement poursuivies, car tous les compartiments intègrent les risques de durabilité. Lors de la sélection et du suivi des investissements, ces risques de durabilité sont systématiquement pris en compte, ainsi que tous les autres risques jugés pertinents pour tout compartiment, en tenant compte de sa politique/stratégie d'investissement.

Les risques spécifiques liés à la durabilité varient selon les compartiments et les catégories d'actifs, et comprennent notamment les éléments suivants :

Risque de transition. Le risque posé par l'exposition à des émetteurs qui peuvent potentiellement être affectés négativement par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en raison de leur implication dans l'exploration, la production, le traitement, le commerce et la vente de combustibles fossiles, ou de leur dépendance à l'égard de matériaux, processus, produits et services à forte intensité de carbone. Le risque de transition peut résulter de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des coûts et/ou la limitation des émissions de gaz à effet de serre, les exigences en matière d'efficacité énergétique, la réduction de la demande de combustibles fossiles ou le passage à des sources d'énergie alternatives, en raison de l'évolution des politiques, des réglementations, des technologies et de la demande du marché. Les risques liés à la transition peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en portant atteinte aux

actifs ou aux revenus, ou en augmentant le passif, les dépenses en capital, les coûts d'exploitation et de financement.

Risque physique. Le risque posé par l'exposition aux émetteurs qui peuvent potentiellement être affectés négativement par les impacts physiques du changement climatique. Le risque physique comprend les risques aigus découlant d'événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses, les incendies ou les canicules, et les risques chroniques découlant de changements progressifs du climat, tels que la modification des régimes pluviométriques, l'élévation du niveau des mers, l'acidification des océans et la perte de biodiversité. Les risques physiques peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en portant atteinte aux actifs, à la productivité ou aux revenus, ou en augmentant le passif, les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de financement.

Risque environnemental. Le risque posé par l'exposition à des émetteurs qui peuvent potentiellement causer ou être affectés par la dégradation de l'environnement et/ou l'épuisement des ressources naturelles. Le risque environnemental peut résulter de la pollution de l'air, de la pollution de l'eau, de la production de déchets, de l'épuisement des ressources en eau douce et marine, de la perte de biodiversité ou des dommages causés aux écosystèmes. Les risques environnementaux peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des investissements en altérant les actifs, la productivité ou les revenus, ou en augmentant le passif, les dépenses en capital, les coûts d'exploitation et de financement.

Risque social. Le risque posé par l'exposition à des émetteurs qui peuvent potentiellement être affectés négativement par des facteurs sociaux tels que de mauvaises normes de travail, des violations des droits de l'homme, des dommages à la santé publique, des violations de la confidentialité des données ou une augmentation des inégalités. Les risques sociaux peuvent affecter négativement la valeur des investissements en portant atteinte aux actifs, à la productivité ou aux revenus, ou en augmentant le passif, les dépenses d'investissement, les coûts d'exploitation et de financement.

Risque de gouvernance. Le risque posé par l'exposition à des émetteurs qui peuvent potentiellement être affectés négativement par des structures de gouvernance faibles. Pour les entreprises, le risque de gouvernance peut résulter d'un mauvais fonctionnement des conseils d'administration, de structures de rémunération inadéquates, d'abus des droits des actionnaires minoritaires ou des détenteurs d'obligations, de contrôles déficients, de pratiques comptables et de planification fiscale agressives, ou d'un manque d'éthique commerciale. Pour les pays, le risque de gouvernance peut inclure l'instabilité gouvernementale, les pots-de-vin et la corruption, les atteintes à la vie privée et le manque d'indépendance judiciaire. Le risque de gouvernance peut avoir une incidence négative sur la valeur des investissements en raison de mauvaises décisions stratégiques, de conflits d'intérêts, de dommages à la réputation, d'une augmentation des passifs ou d'une perte de confiance des investisseurs.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « PICTET – « GLOBAL ENVIRONNEMENTAL OPPORTUNITIES, COMPARTIMENT de la SICAV PICTET»

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect, (iv) le programme Shenzhen-Hong Kong Stock Connect et/ou (v) tout autre programme de négociation et de compensation ou instrument octroyant un accès similaire admissible pouvant être mis à la disposition du Compartiment à l'avenir. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises. Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (tels que des ADR, GDR et E DR). Les investissements en titres non cotés et en titres cotés en Russie, autres que sur la bourse de Moscou, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment. Les risques seront minimisés par une répartition géographique diversifiée du portefeuille. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Dans des circonstances exceptionnelles, si le gestionnaire estime que cela est dans le meilleur intérêt des actionnaires, le compartiment pourra détenir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des liquidités comme, entre autres,

des dépôts d'espèces, des fonds du marché monétaire (dans la limite de 10 % susmentionnée) et des instruments du marché monétaire. Les investissements en titres de créance ne dépasseront pas 15 %. Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que des « credit-linked notes », des certificats ou toute autre valeur mobilière dont le rendement est lié à, entre autres, un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008 (incluant les indices sur matières premières, métaux précieux, volatilité, et c.), des devises, des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières ou un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008. Le Compartiment pourra conclure des contrats de prêt de titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

➤ **Recours aux produits dérivés**

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

➤ **Limitations liées à la Loi allemande sur la fiscalité des investissements**

Au moins 51 % des actifs nets du Compartiment doivent être investis dans des actions sous forme physique (à l'exclusion d'ADR, de GDR, d'instruments dérivés et de tout titre prêté) cotées sur une bourse.

➤ **Exposition aux swaps de rendement total, aux opérations de prêt de titres et aux opérations de prise et de mise en pension**

Le niveau maximum anticipé d'exposition aux opérations de prêt de titres s'élève à 5 % des actifs nets du Compartiment. Le Compartiment ne prévoit pas d'être exposé aux swaps de rendement total, aux opérations de mise en pension ni aux opérations de prise en pension.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

CHANGEMENTS INTERVENUS

4 février 2022

- Mention SFDR article 9
- Conforme à la réglementation Taxonomie
- Ajout de la mention ISR : changement de dénomination de « **UFF IMPACT ENVIRONNEMENT A** » pour « **UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A** »

1^{er} avril 2022

- Regroupement des frais de gestion : frais administratifs et frais annexes

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « PICTET - GLOBAL ENVIRONNEMENTAL OPPORTUNITIES COMPARTIMENT de la SICAV PICTET », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0.50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « **PICTET – « GLOBAL ENVIRONNEMENTAL OPPORTUNITIES COMPARTIMENT de la SICAV PICTET** », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	2,20 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	0,75 % TTC maximum (*)
Commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
	La société de gestion		Néant
Commissions de surperformance		Néant	Néant

Frais du fonds maître

<i>Frais de gestion</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux / barème</i>
<i>Frais de gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>0.75% maximum</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 2,20 % et se décompose comme suit :

- 2,09% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,11% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel du Fonds.

RISQUE GLOBAL

Le FCP est investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans la part Z en euro du compartiment Pictet - Global Environmental Opportunities de la Sicav Pictet La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 41173 et suivants du Règlement général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « Pictet - Global Environmental Opportunities - Z EUR »

LE RAPPORT DE GESTION DE PICTET **SEPTEMBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022**

4^{ème} trimestre 2021

Evolution du marché

Malgré les fluctuations de la confiance des investisseurs au cours du trimestre, les marchés d'actions ont généralement terminé l'année en beauté, avec un rendement total de 18,54% en dollars USD pour 2021 qui surpasse les rendements spectaculaires enregistrés en 2020 malgré le début de la pandémie mondiale. Alors que les programmes de vaccination dans le monde ont allégé la charge sur les systèmes de santé à des niveaux gérables, les secteurs qui ont rouvert ont été les fleurons de l'année, portés par l'énergie, la finance, le tout en dépit de la poussée des cas au variant Omicron au quatrième trimestre qui a suscité une sous-performance sur cette période. Les technologies de l'information ont encore été très prisées, car la demande des consommateurs a été forte et les marchés industriels finaux ont rebondi. A l'autre bout du spectre se trouvent les services aux collectivités et la consommation de base, deux secteurs défensifs pendant un fort rebond de la croissance économique. L'Amérique du Nord a une fois encore été en tête des régions: le S&P 500 a encore affiché des niveaux presque records, bien que propulsé de plus en plus par un nombre réduit de titres de mégacapitalisations. L'Europe a suivi grâce à de solides résultats en France, en Suisse et en Suède. Les marchés émergents en général ont souffert de rendements négatifs au cours de l'année, plombés par la Chine, où les actions ont pâti du contrôle réglementaire renforcé ainsi que de problèmes de liquidités dans le secteur immobilier. Le rebond des Etats-Unis a également eu un effet sur le dollar américain qui a gagné environ 6,4% par rapport à un panier de devises.

Analyse des performances

La stratégie a fait mieux que l'indice MSCI AC World durant le trimestre. L'efficacité énergétique a été le segment le plus performant, principalement grâce aux actions liées à l'efficacité industrielle dans le secteur des semi-conducteurs, dont la performance a bénéficié de la prévision d'un maintien de l'environnement actuel de forte demande au premier semestre 2022. Les actions liées à l'efficacité des bâtiments ont enregistré de solides performances grâce à l'amélioration des perspectives de demande. L'économie dématérialisée a aussi apporté une contribution positive, avec une solide performance des logiciels de simulation après l'annonce de bons résultats contrecarrée en partie par la performance négative des titres du segment de la connectivité à distance. Dans le contrôle de la pollution, Tetra Tech et Thermo Fisher ont contribué à la performance. Le secteur de la gestion des déchets et du recyclage a enregistré des performances mitigées, la bonne performance d'une entreprise américaine de gestion des déchets étant contrecarrée par la mauvaise performance des actions dans les emballages durables. Dans l'agriculture et la foresterie durables, les producteurs d'ingrédients naturels comme Givaudan et Symrise ont bien performé. Le segment des énergies renouvelables a freiné la performance, un producteur d'éoliennes ayant souffert d'orientations en demi-teinte pour 2022 tandis que d'autres titres du secteur des énergies renouvelables ont pesé sur la performance.

Evolution portefeuille - sur et sous-pondérations

Au cours du trimestre, nous avons renforcé notre exposition à l'efficacité énergétique et réduit notre exposition à l'économie dématérialisée. Dans l'efficacité énergétique, nous avons ouvert une nouvelle position sur une entreprise américaine de gestion de l'électricité multi-secteurs qui propose un large éventail de solutions d'efficacité énergétique. Nous avons également ouvert une position sur un grand

producteur japonais d'équipements pour semi-conducteurs. Nous avons ouvert une position sur un constructeur chinois de véhicules électriques et étoffé notre position sur une entreprise d'efficacité énergétique, et nous avons pris nos bénéfices sur certaines entreprises telles qu'Aptiv, Johnson Controls, ASML et ON Semiconductor après une période de bonne performance de leurs actions. Nous avons aussi liquidé notre position sur un fabricant chinois de scooters électriques dans un contexte de pessimisme pour les ADR chinois cotés aux États-Unis. Dans le contrôle de la pollution, nous avons ouvert une nouvelle position sur une entreprise américaine d'ingénierie environnementale active dans la propreté de l'eau et la consultance environnementale. Dans les énergies renouvelables, nous avons réduit encore nos positions sur les fabricants d'éoliennes et étoffé notre position sur un fabricant américain d'inverseurs solaires. Dans l'économie dématérialisée, nous avons liquidé notre position sur une entreprise de connectivité à distance et pris nos bénéfices sur deux éditeurs de logiciels de simulation, principalement en raison de leurs valorisations. Dans l'agriculture et la foresterie durables, nous avons liquidé notre position sur un fabricant d'alternatives aux produits laitiers à base d'avoine ainsi que sur un producteur d'ingrédients naturels.

1^{er} trimestre 2022

Le premier trimestre a été difficile tant pour les actifs à risque que pour les actifs «refuge». La nervosité croissante des banques centrales face à la hausse inexorable de l'inflation les a poussés à imposer au marché une trajectoire abrupte de hausses des taux, qui a affaibli les marchés obligataires et boursiers. La situation a été exacerbée par la guerre en Ukraine et par l'impact des sanctions prises à l'encontre de la Russie sur les marchés des matières premières et les chaînes logistiques. Les titres de matières premières ont été les seuls à tirer leur épingle du jeu, avec une progression d'un tiers ou plus du pétrole et du complexe élargi depuis le début de l'année. Les rendements des actions ont connu une forte dispersion au cours du trimestre. Les marchés boursiers européens ont souffert davantage que la moyenne en raison de leur plus forte dépendance à l'Ukraine et à la Russie concernant leurs importations de matières premières. Ces deux pays sont en effet deux grands producteurs de blé et d'huiles alimentaires, la Russie étant en outre productrice de métaux industriels essentiels. L'énergie a été le secteur le plus performant, avec un bond de presque 30% lors du pic des cours pétroliers. Les secteurs davantage orientés croissance, tels que la consommation discrétionnaire, les services de communication et les TI, ont sous-performé. Du point de vue environnemental, l'invasion russe a mis en avant la question de la sécurité de l'approvisionnement en énergie, compte tenu de la forte dépendance de l'Europe au gaz russe. Face à cette crise, l'Union européenne a publié le 8 mars sa stratégie énergétique, qui a pour priorités un renforcement accéléré des énergies renouvelables, des mesures d'efficacité énergétique et le recours à d'autres sources de gaz/GNL.

Analyse des performances

La stratégie a fait moins bien que l'indice MSCI AC World durant le trimestre. L'efficacité énergétique a été le segment le plus faible, avec une sous-performance des titres d'électrification automobile tels qu'Aptiv, Nidec, Infineon et Xpeng, des titres d'efficacité énergétique des bâtiments tels que Rational, Johnson Controls et A.O. Smith et des titres d'efficacité industrielle tels que Keyence, LAM Research et Applied Materials. En dépit d'excellents carnets de commande, les pénuries d'approvisionnement, l'inflation des coûts de matières premières et de logistique, ainsi que les craintes d'un ralentissement économique potentiel ont pesé sur la confiance du marché. L'économie dématérialisée a également nuí à la performance, Ansys et Autodesk ayant subi une compression des multiples en raison de la hausse des taux d'intérêt. Au sein du segment contrôle de la pollution, Ecolab a nuí à la performance en raison de son exposition aux matières premières énergivores. Le segment gestion des déchets & recyclage a été relativement performant, les actions de recyclage nord-américaines telles que Waste Management et Waste Connections s'étant montrées défensives grâce à leur pricing power. Les actions de sociétés d'emballages cartonnés telles que Westrock, Stora Enso et Sig Combibloc ont été elles aussi performantes, grâce à un fort avantage de valorisation. Dans l'agriculture et la foresterie durables, les producteurs d'ingrédients naturels, tels que Givaudan et Symrise, ont sous-performé en raison d'une compression des multiples. Les actions du segment énergies renouvelables, telles que Solaredge, ont contribué positivement grâce aux meilleures perspectives de la demande.

Evolution portefeuille - sur et sous-pondérations

Au cours du trimestre, nous avons renforcé notre exposition aux segments énergies renouvelables et gestion des déchets & recyclage et réduit notre exposition à l'efficacité énergétique et à l'économie dématérialisée. Au sein des énergies renouvelables, nous avons renforcé Orsted et Solaredge, en intégrant des hypothèses de meilleure croissance à long terme dans un contexte d'intérêt croissant pour la sécurité énergétique au niveau mondial. Au sein du segment gestion des déchets & recyclage, nous avons créé une position sur Stora Enso, motivée par les perspectives intéressantes de ses activités matériaux d'emballage et produits à base de bois. Nous avons aussi créé une position sur Waste Management, qui double ses investissements dans le recyclage et le gaz de décharge. Dans le segment efficacité énergétique, nous avons liquidé nos positions sur NXP et Rational, pour réallouer les produits dans des émetteurs à forte conviction, et nous avons réduit Aptiv et Xpeng et étoffé Eaton et Tokyo Electron. Au sein de l'économie dématérialisée, nous avons pris des bénéfices sur Synopsys, Cadence, Autodesk et Dassault Systèmes pour des motifs de valorisation, afin de tenir compte de l'environnement de taux d'intérêt plus élevés.

2^{ème} trimestre 2022

Evolution du marché

Tous les types d'actifs ont essuyé de lourdes pertes depuis le début de l'année et les investisseurs ont eu toutes les peines du monde à échapper à ce reflux général. Au cours des six premiers mois de l'année, les portefeuilles composés à parts égales d'actions et d'obligations américaines ont enregistré des pertes jamais atteintes depuis la grande dépression. Au deuxième trimestre, les actions américaines ont été à la traîne, au point que le S&P 500 a enregistré son plus mauvais premier semestre depuis 1970. Avec le relèvement des taux de la Fed en juin, de 75 pb, soit la plus forte hausse sur près de 30 ans, les responsables politiques ont clairement indiqué aux investisseurs qu'ils se concentrent actuellement sur la lutte contre l'inflation, même si cela implique un affaiblissement de la croissance économique. Les actions européennes ont également connu de mauvaises performances, en raison de la proximité géographique et des liens économiques étroits de la région avec la Russie et l'Ukraine. Les pertes ont été plus modestes sur les marchés boursiers d'Asie émergente et du Japon, grâce à des perspectives économiques relativement plus solides, à une inflation plus faible et à la fin des confinements en Chine. En termes sectoriels, l'énergie, la santé et les biens de consommation courante s'en sont le mieux sorti, tandis que la consommation discrétionnaire, les TI et les matériaux ont sous-performé.

Analyse des performances

La stratégie a fait moins bien que l'indice MSCI AC World durant le trimestre. L'efficacité énergétique a été une fois de plus le segment le plus faible, avec une sous-performance persistante des titres d'électrification automobile tels que Aptiv, Nidec et Infineon, des titres d'efficacité énergétique des bâtiments tels que Johnson Controls et Signify, des titres d'efficacité industrielle tels que Keyence et Schneider Electric et des titres de fabricants de semi-conducteur tels que Applied Materials, ASML et Tokyo Electron. Cette faiblesse s'explique essentiellement par la compression des multiples, les investisseurs ayant été confrontés à des pénuries d'approvisionnement persistantes, à des pressions inflationnistes accrues et à des craintes de ralentissement économique. Le segment gestion des déchets & recyclage est resté relativement performant, les actions de recyclage nord-américaines telles que Republic Services et Waste Management s'étant montrées défensives grâce à leur pouvoir de fixation des prix. L'économie dématérialisée a également dégagé une bonne performance relative, grâce à la résilience de Synopsys, Cadence et PTC, et malgré la sous-performance d'Autodesk, Ansys et Dassault dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les titres d'emballages cartonnés ont dégagé une performance mitigée: International Paper et Sig Combibloc ont été positifs tandis que Stora Enso et Smurfit Kappa ont nui à la performance. Au sein du contrôle de la pollution, Tetra Tech et Aecom ont été défavorables à la performance. Dans l'agriculture et la sylviculture durables, Symrise et West Fraser Timber ont dégagé une surperformance relative.

Evolution portefeuille - sur et sous-pondérations

Au cours du trimestre, nous avons renforcé notre exposition au segment gestion des déchets & recyclage et réduit notre exposition à l'efficacité énergétique et à l'économie dématérialisée. Au sein

de ce segment, nous avons renforcé notre position sur Waste Management, qui double ses investissements dans le recyclage et le gaz de décharge, ainsi que sur International Paper. Dans le segment efficacité énergétique, nous avons liquidé notre position sur Xpeng, pour réallouer les produits dans des émetteurs à forte conviction. Nous avons aussi réduit Schneider, Keyence et Nidec et renforcé Johnson Controls. Nous avons créé une position sur Shimano en raison de la valorisation du titre favorable pour une activité dotée d'un large avantage concurrentiel. Au sein de l'économie dématérialisée, nous avons continué de prendre des bénéfiques sur Synopsys, Cadence, Autodesk et Dassault Systèmes pour des motifs de valorisation, afin de tenir compte de l'environnement de taux d'intérêt plus élevés. Au sein des énergies renouvelables, nous avons renforcé Solaredge, en intégrant des hypothèses plus élevées de croissance à long terme, et liquidé notre position sur Vestas en raison de difficultés persistantes de la chaîne logistique. Dans l'agriculture et la sylviculture durables, nous avons pris des bénéfiques sur West Fraser dans un contexte de baisse des prix du petit bois d'œuvre. Au sein du contrôle de la pollution, nous avons créé une position sur Eurofins, motivée par la résilience relative de ses services d'essais en laboratoire, nous avons pris des bénéfiques sur Danaher, en raison de sa valorisation relative, et nous avons réduit notre position sur Ecolab.

3^{ème} trimestre 2022

Evolution du marché

Le trimestre s'est terminé sur un mois de septembre difficile, avec une forte baisse des actions et obligations dans un contexte de poursuite du relèvement des taux d'intérêts par les banques centrales du monde entier, Fed en tête, afin de juguler une inflation qui reste à ses plus hauts niveaux depuis les années 1980. Globalement, les actions internationales (en USD) ont perdu près de 7% sur le trimestre et les baisses des bons du Trésor américain et de l'indice boursier S&P 500 depuis le début de l'année ont atteint respectivement 17% et 25%. Selon notre analyse, ces chutes ont infligé aux portefeuilles équilibrés, répartis à parts égales entre actions et obligations américaines, leur plus lourde perte en plus d'un siècle. Selon les données Facset, les analystes ont réduit de 6,6% en moyenne leurs prévisions de bénéfiques pour les sociétés du S&P 500, parce que le bond du coût des intrants continue de réduire les marges. Sur le front environnemental, après l'adoption du plan européen RePowerEU au premier semestre 2022, la loi sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act, IRA) a été votée aux Etats-Unis. L'IRA vise l'accélération de la transition énergétique au moyen d'incitations généreuses d'un montant total de 369 milliards de dollars concernant différentes technologies d'énergie propre telles que les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, la mobilité électrique, les pompes à chaleur et l'hydrogène, assorties d'aides supplémentaires pour les chaînes d'approvisionnement de l'industrie manufacturière locale de ces technologies.

Analyse des performances

La stratégie a fait mieux que l'indice MSCI AC World durant le trimestre. Au sein du contrôle de la pollution, les perspectives rassurantes de titres tels qu'Aecom, Thermo Fisher et Danaher ont été favorables à la performance, tandis qu'Eurofins a été défavorable. Les titres de l'économie dématérialisée tels que Cadence, Synopsys et Autodesk, qui se sont montrées résilientes, ont également été performants. Les titres américains de gestion des déchets tels que Waste Management, Republic Services et Waste Connections ont dégagé de très bons résultats trimestriels et fait preuve d'un fort pouvoir de fixation des prix. A l'inverse, les titres d'emballages cartonnés tels qu'International Paper, Westrock, Stora Enso et Smurfit Kappa ont été à la peine, en raison de tendances de prix toujours plus basses. Les titres d'efficacité énergétique ont été mitigés, le segment étant toujours grevé par les pressions inflationnistes et les craintes d'un ralentissement économique. Au sein de ce segment, ON Semiconductor, Eaton, Nidec et Johnson Controls ont surperformé, tandis que des titres tels qu'Aptiv, Infineon, Signify, Legrand, Equinix et Tokyo Electron ont sous-performé.

Evolution portefeuille - sur et sous-pondérations

Au cours du trimestre, nous avons renforcé notre exposition à l'économie dématérialisée et réduit notre exposition au segment gestion des déchets & recyclage. Au sein de l'économie matérialisée, nous avons réinvesti dans Autodesk, Ansys et Dassault Systèmes, qui se sont distinguées par la résilience des tendances de la demande et de la marge lors de la publication de leurs résultats trimestriels et dont les

niveaux de valorisation offrent quelques opportunités intéressantes. Au sein du segment gestion des déchets & recyclage, nous avons pris des bénéfices sur Republic Services et avons réduit Westrock et International Paper en raison de la baisse de la demande et d'une évolution des prix inférieure aux prévisions. Dans le segment efficacité énergétique, nous avons liquidé notre position sur Nidec et réduit Equinix, A.O. Smith, Johnson Controls, Applied Materials et ON Semiconductor, mais nous avons renforcé Eaton et Infineon. Dans l'agriculture et la sylviculture durables, nous avons lancé une position sur Weyerhaeuser et raison d'une valorisation favorable et pris des bénéfices sur West Fraser dans un contexte de baisse des prix du petit bois d'œuvre.

Perspectives du marché

Le resserrement des conditions monétaires par les banques centrales accroît le risque de récession dans une grande partie du monde. En dépit du ralentissement de l'économie américaine, nous estimons que le risque d'une véritable récession en 2022 est surévalué et que les difficultés liées à la chaîne logistique devraient commencer à s'effacer. Les perspectives du thème de l'environnement restent très solides. Les dislocations actuelles des marchés énergétiques vont continuer de stimuler les investissements des entreprises dans les technologies d'économie d'énergie. Fondamentalement, nous estimons que les « dépenses d'investissement vertes » vont constituer un thème pluriannuel déterminant pour la prochaine vague d'investissements d'infrastructures : électrification, réseaux électriques, énergies renouvelables, bâtiments verts, véhicules électriques, etc. Nombre de nos solutions pour l'environnement, telles que les logiciels de simulation et la CAO électronique, font preuve d'une grande résilience dans un contexte de récession et aident les secteurs industriels à réduire leurs coûts d'intrants. Au sein des énergies renouvelables, nous privilégions l'exposition au solaire par rapport à l'éolien, le solaire étant moins impacté par les difficultés logistiques à court terme, les pénuries de composants et les augmentations de prix des matières premières. Nous voyons une très forte demande, de la part du marché final, de restauration environnementale et de résilience climatique, soutenue par des investissements dans les infrastructures publiques. Les positions de notre portefeuille ne seront pas totalement protégées des pressions inflationnistes, mais elles ont suffisamment de pouvoir de fixation des prix pour bien évoluer dans un environnement inflationniste.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -13,35% sur 12 mois contre -6,14% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	67 518 291,30	63 040 714,80
OPC MAÎTRE	67 518 291,30	63 040 714,80
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	106 187,55	157 002,94
Liquidités	106 187,55	157 002,94
TOTAL DE L'ACTIF	67 624 478,85	63 197 717,74

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	68 880 210,46	64 210 234,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	193 688,93	-5 998,51
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 570 861,69	-1 157 078,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	67 503 037,70	63 047 157,16
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	121 441,15	150 560,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	121 441,15	150 560,58
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	67 624 478,85	63 197 717,74

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	816,25	609,53
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	816,25	609,53
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-816,25	-609,53
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 440 989,29	752 197,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 441 805,54	-752 807,37
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-129 056,15	-404 271,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 570 861,69	-1 157 078,40

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013446838 - UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A : Taux de frais maximum de 2,20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	63 047 157,16	8 134 330,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 899 333,93	47 950 711,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 483 620,75	-320 801,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	173 964,04	3 205,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 230,23	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-2 928,00	-4 206,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-8 687 832,91	8 036 724,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-87 679,98</i>	<i>8 600 152,93</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-8 600 152,93</i>	<i>-563 428,11</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 441 805,54	-752 807,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	67 503 037,70	63 047 157,16

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	121 441,15
TOTAL DES DETTES		121 441,15
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-121 441,15

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	12 154,0077	15 899 333,93
Parts rachetées durant l'exercice	-1 114,2043	-1 483 620,75
Solde net des souscriptions/rachats	11 039,8034	14 415 713,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 902,2922	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 440 989,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 570 861,69	-1 157 078,40
Total	-1 570 861,69	-1 157 078,40

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 570 861,69	-1 157 078,40
Total	-1 570 861,69	-1 157 078,40

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	193 688,93	-5 998,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	193 688,93	-5 998,51

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	193 688,93	-5 998,51
Total	193 688,93	-5 998,51

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	8 134 330,17	63 047 157,16	67 503 037,70
Nombre de titres	7 685,2793	46 862,4888	57 902,2922
Valeur liquidative unitaire	1 058,43	1 345,36	1 165,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,22	-0,12	3,34
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,40	-24,69	-27,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
PICTET GLOBAL ENV OPP Z EUR CAP	EUR	201 945	67 518 291,30	100,02
TOTAL LUXEMBOURG			67 518 291,30	100,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			67 518 291,30	100,02
TOTAL Organismes de placement collectif			67 518 291,30	100,02
Dettes			-121 441,15	-0,18
Comptes financiers			106 187,55	0,16
Actif net			67 503 037,70	100,00

Parts UFF IMPACT ENVIRONNEMENT ISR A	EUR	57 902,2922	1 165,80
---------------------------------------------	------------	--------------------	-----------------